



COMMUNIQUE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Par un communiqué daté du 19 décembre 2014, j'informais l'opinion publique nationale et internationale de ma décision d'interdire le meeting prévu à RIO le 20 décembre 2014 à 13 heures, et dont la tenue avait été déclarée auprès de mes services, conformément aux dispositions de la loi n°48/60 du 8 juin 1960, sur les réunions publiques par les responsables des partis politiques de l'opposition ci-après :

- Pierre André KOMBILA KOUMBA (RNB) ;
- Joseph Benoît MOUITY NZAMBA (PGP) ;
- Filbert MAYOMBO (EPI) ;
- André MBOUROU (UDPS) ;
- Et Marcel MALOLAS (URDP).

Comme je l'indiquais dans cette communication, ma décision d'interdire cette réunion publique avait pour fondement des indices concordants et probants sur la possible perturbation de l'ordre public consécutive à l'infiltration de ladite manifestation par des éléments incontrôlés comme ils l'ont d'ailleurs reconnu eux-mêmes au cours de l'audience que je leur ai accordée le 19 décembre 2014 à 10h, à cet effet.

Malgré cette interdiction, les responsables des partis politiques ci-dessus visés, ainsi que d'autres responsables des partis, regroupements de partis politiques se réclamant de l'opposition à l'instar de François ONDO EDOU, Jean PING, Pierre AMOUGHE MBA, Jean EYEGHE NDONG, Paulette MISSAMBO, Luc BENGONE NSI, Fabien MBENG EKOROZOCK, MOUKAGNI IWANGO ont néanmoins maintenu cette réunion publique.

Ces personnalités politiques dont certains ont ouvertement lancé des appels à l'insurrection pendant plus d'une semaine à travers les médias et tracts sont de toutes évidences responsables du triste bilan de cette manifestation qui s'établit ainsi qu'il suit :

- La mort de notre jeune compatriote Bruno BEKA, étudiant à l'ENAM, décédé hors du théâtre de la manifestation de Rio. Une enquête a été ouverte par le Procureur de la République pour élucider les circonstances de ce drame.

Je saisis cette occasion pour présenter à la famille de la victime les sincères condoléances du Gouvernement et la rassurer que ce crime ne restera pas impuni, d'autant que les 10 personnes qui transportaient la dépouille de ce compatriote sur le toit d'un véhicule à usage de taxi de marque Toyota Corolla immatriculé CV 879 AA conduit par Monsieur Cyriel MEBOUNE NGUEMA BIYOGHE de nationalité gabonaise, ont été interpellées à la hauteur du rond-point de la démocratie.

On note par ailleurs des blessés au sein des Forces de l'ordre, qui ont fait preuve de professionnalisme et de retenue dans l'usage de la force en dépit de violentes agressions et provocations dont elles ont été victimes.

Au titre des dégâts matériels, on déplore des destructions et pillages des magasins, stations-services destructions et caillassage des véhicules.

S'agissant des interpellations, on dénombre une centaine de personnes dont 90 gabonais et une dizaine de ressortissants étrangers. Je tiens à préciser que certaines d'entre elles étaient en possession d'armes blanches, de bidons d'essence et d'autres visiblement sous l'effet de la drogue.

Nous pouvons tous constater que le Ministère de l'Intérieur avait bien raison d'interdire cette manifestation qui a malheureusement occasionné la perte d'un compatriote alors que celle-ci aurait pu être évitée si les acteurs politiques se réclamant de l'opposition à l'origine de ce meeting avaient fait preuve de responsabilité.

Face aux dérives de ces dernières heures, j'interpelle les leaders politiques et d'opinions de tous bords sur la nécessité de respecter les principes républicains en vigueur dans toutes les démocraties, c'est-à-dire le respect de l'autorité, des lois et règlements, de l'ordre public et des droits d'autrui.

Dans le même ordre d'idée, le Ministère de l'Intérieur invite les populations au calme et les appelle à la vigilance.

Force doit rester à la loi. Par conséquent, toutes les personnes qui se sont rendues coupables d'infractions pénales vont en répondre devant les juridictions compétentes.

Pour leur part, les Forces de l'ordre continueront d'assurer sans complaisance leurs missions régaliennes de maintien de l'ordre public et de protection des personnes et des biens.

Je vous remercie.

Fait à Libreville, le 21 décembre 2014.

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique,
de l'Immigration et de la Décentralisation



Guy Bertrand MAPANGOU